



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 3 mai 2023

Presse – Actualités

- [France-Asie Centrale : O. Becht en visite au Kazakhstan et en Ouzbékistan pour renforcer la coopération – Le Moci](#)
- [EXCLUSIF - Retraites : les bonnes et mauvaises surprises des premiers décrets - Les Echos](#)
- [La hausse des taux d'intérêt va peser sur la croissance en France - Les Echos](#)
- [France, Chine, Taïwan : l'heure de briser la politique de l'autruche - Challenges](#)
- [Déclaration de revenus : avis aux propriétaires qui ont des cases de plus à remplir - Challenges](#)
- [Vie privée : le partage de données médicales en Europe fait grincer des dents - Challenges](#)
- [Retraites : le Conseil constitutionnel se prononce sur la deuxième demande de référendum – La Tribune](#)

ARTICLES DE PRESSE

France-Asie Centrale : O. Becht en visite au Kazakhstan et en Ouzbékistan pour renforcer la coopération – Le Moci

Le ministre français délégué en charge du Commerce extérieur, Olivier Becht, entame le 2 mai une visite officielle de 5 jours au Kazakhstan et en Ouzbékistan, marquée par la volonté de renforcer les liens économiques avec ces deux pays. Revue de détail du programme.

D'après un communiqué du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ce déplacement s'inscrit dans la suite des visites en France, en novembre dernier, des présidents kazakhstaniens **Kassym-Jomart Tokaïev**, et ouzbèque **Shavkat Mirziyoyev**, tous deux reçus à Paris par le président Macron. Pour **Olivier Becht**, qui sera accompagné d'une délégation d'entreprises, il s'agit de contribuer au **renforcement des relations bilatérales** avec ces deux République d'Asie centrale, en particulier sur le plan économique et commercial.

Au **Kazakhstan** (2-4 mai), partenaire stratégique depuis 15 ans, plusieurs groupes français sont déjà bien implantés dans le pays dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'agroalimentaire et des transports. Une visite de l'usine de locomotives d'**Alstom** près d'Astana est d'ailleurs prévue le 3 mai. Le ministre délégué « *entend favoriser l'émergence de nouveaux partenariats dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de la transition énergétique, secteurs au cœur de la feuille de route économique signée par les deux pays en 2021* » précise le Quai d'Orsay. Une délégation d'une vingtaine d'entreprises l'accompagnera lors de plusieurs de ses entretiens avec les autorités kazakhstaniennes et Olivier Becht a prévu une rencontre avec les membres de la **Chambre de commerce et d'industrie franco-kazakhstanaise** et du **comité des CCEF Kazakhstan** le 4 mai, avant de s'envoler vers Tachkent. Le point d'orgue du programme officiel sera la réunion de la **Commission mixte économique** le 2 mai, que le ministre français ouvrira avec le président kazakhstaniens (avec lequel il aura par ailleurs un entretien individuel) et qu'il clôturera avec le ministre de l'Industrie. La **signature d'accords** est attendue à l'issue de cette Commission mixte.

Des réunions bilatérales sont également prévues avec les ministres **Almassadam Satkaliev** (Energie), **Marat Karabaïev** (Industrie et développement des infrastructures), **Yerbol Karachoukeïev** (Agriculture), **Alybek Kouantyrov** (Economie nationale) ainsi que **Nourlan Jakouпов**, le président du Fonds souverain **Samruk-Kazyna**, avec lequel **Bpifrance a un accord de partenariat**, et **Yerbolat Dossayev**, le maire de la ville d'Almaty.

Avec l'**Ouzbékistan (4-6mai)**, le renforcement des relations est plus récent mais « *sans précédent* » indique le communiqué du Quai d'Orsay, favorisé par « *les réformes économiques et sociales ambitieuses* » lancées récemment par son président, qui mise sur l'ouverture de son économie et un renforcement de la coopération avec l'Union européenne et ses membres. Olivier Becht « *veut inciter les entreprises françaises à développer des partenariats en Ouzbékistan, notamment les PME et ETI françaises pour qui le marché ouzbek présente de nombreuses opportunités* ». Il y sera accompagné d'une quinzaine d'entreprises.

Comme au Kazakhstan, le programme officiel mêle rencontres avec des milieux d'affaires français et entretiens avec les autorités, avec un point d'orgue constitué par la **IXème Commission mixte intergouvernementale franco-ouzbèke** pour la coopération économique, qui donnera lieu à la signature d'accords.

Il démarrera par la visite du site de la future **station de ski de Shimgan**, projet franco-ouzbek pour lequel un **grand contrat a été récemment remporté par le groupe français MND**. Est également prévu une rencontre avec le conseil d'administration du **Club d'affaires France Ouzbékistan (Cafu)** et des entreprises.

Concernant les rencontres avec les autorités, des réunions bilatérales sont prévues avec le président Mirziyoyev et son Premier ministre **Abdulla Aripov**, ainsi que les ministres **Bakhtiyor Saidov** (Affaires étrangères), **Laziz Kudratov** (Investissements), **Jurabek Mirzamakhmudov** (Energie). Sont également prévues des entretiens avec des élus locaux. A Tachkent, il rencontrera le maire de la ville, **Shavkat Umurzakov**, et, à Samarcande le 6 mai, où il doit visiter le complexe touristique « *silk road* », le ministre français s'entretiendra avec **Erkinjon Turdimov**, gouverneur de la région et **Fazliddin Umarov**, maire de Samarcande.

* * *

EXCLUSIF - Retraites : les bonnes et mauvaises surprises des premiers décrets - Les Echos

Le gouvernement veut aller vite pour publier la trentaine de décrets nécessaires à la mise en oeuvre de la réforme des retraites. Revue de détail des précisions apportées à ce stade, qui donnent quelques garanties inattendues aux salariés.



La Première ministre, Elisabeth Borne, et le ministre du Travail, Olivier Dussopt, sont à la manoeuvre pour que la réforme des retraites puisse s'appliquer matériellement dès la rentrée. (Jacques Witt/Sipa)

L'échéance du 1^{er} septembre se rapproche, et le gouvernement n'a pas le droit à l'erreur sur la mise en oeuvre concrète de sa réforme des retraites. La pression est forte sur les caisses de retraite afin qu'elles soient prêtes à incorporer [les changements législatifs](#) dès la rentrée. A cet effet, le gouvernement entend publier rapidement la trentaine de décrets nécessaires.

Les premiers d'entre eux ont déjà été transmis pour avis au Conseil d'Etat et aux instances du dialogue social concernées. Avec quelques précisions notables, selon nos informations.

- Age légal : ce qui est prévu pour les départs anticipés

Les textes réglementaires font remonter l'âge légal de départ à 62 ans et trois mois pour les assurés nés entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1961, conformément à la loi. Puis la montée en charge se fait à raison d'un trimestre de plus par an (62 ans et six mois pour les assurés nés en 1962), jusqu'à arriver aux 64 ans pour les assurés nés à compter du 1^{er} janvier 1968.

Mais pour les départs anticipés prévus dans certains régimes, ce sont des générations nées beaucoup plus récemment qui seront concernées dès septembre. Ainsi, pour les fonctionnaires bénéficiant du régime des « catégories actives » (douaniers, aides-soignants, sapeurs-pompiers, etc.), qui peuvent partir cinq ans avant l'âge légal, l'âge d'ouverture des droits passera à 57 ans et trois mois pour ceux nés entre 1^{er} septembre 1966 et le 31 décembre 1966 (puis 57 ans et six mois pour ceux nés en 1967), jusqu'à 59 ans pour ceux nés à compter du 1^{er} janvier 1973.

Quant aux fonctionnaires classés en « catégories super actives » (gardiens de prison, égoutiers, une partie des policiers, etc.) qui peuvent faire valoir leurs droits à partir de 52 ans, l'âge passera à 52 ans et trois mois pour ceux qui sont nés entre le 1^{er} septembre 1971 et le 31 décembre 1971, jusqu'à 54 ans pour ceux nés après le 1^{er} janvier 1978. Un calendrier logique, mais les agents n'avaient peut-être pas intégré qu'ils seraient concernés aussi rapidement, puisqu'il a été beaucoup répété que la réforme s'appliquait en septembre à partir de la génération 1961.

Un autre décret à venir précisera le calendrier pour les régimes spéciaux, dont le point de départ sera plus tardif (2025) [pour tenir compte de la fin de la montée en charge des précédentes réformes](#), précise-t-on au sein de l'exécutif.

- Carrières longues : une montée en charge progressive

Le Parlement aura beaucoup débattu du dispositif permettant à ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui ont une carrière complète de partir avant l'âge légal. La loi a prévu en fin de compte quatre bornes d'âge au lieu de deux, pour ceux ayant commencé avant 16 ans (départ possible dès 58 ans), 18 ans (60 ans), 20 ans (62 ans) et 21 ans (63 ans). Mais ce schéma ne sera complètement en place qu'à partir des générations nées en 1970 et après.

Pour ceux nés entre 1961 et 1963 en particulier, il n'y aura toujours que deux bornes d'âge, à 16 ans et 20 ans, comme dans le système actuel. Pour le cas spécifique de ceux qui ont commencé avant 21 ans, un geste accordé à la demande des députés LR, la première génération concernée sera celle née en 1964.

- Une « clause de sauvegarde » inattendue

Le gouvernement fait un geste pour que les salariés qui remplissent les conditions des carrières longues à la date du 1^{er} septembre puissent éviter toute perte d'éligibilité s'ils partent un peu plus tard, alors que les conditions

auront alors changé en raison de la hausse de la durée de cotisation requise (accélération de la loi Touraine).

La génération 1963, qui peut partir dès 2023, est la plus exposée, indique une source gouvernementale. Sans cette clause, des personnes qui satisfont la durée d'assurance actuelle (168 trimestres pour la génération 1963) ne seraient plus dans ce cas de figure après la réforme (170 trimestres pour la génération 1963).

Selon l'assurance-vieillesse, 8.000 personnes auraient été confrontées au problème sans l'introduction de cette mesure.

- Un délai de deux mois pour annuler sa demande de retraite

A compter de la date de publication du décret, les assurés ayant déjà demandé leur pension avant l'entrée en vigueur de la loi, avec une liquidation de la retraite prévue après le 1^{er} septembre, disposeront d'un délai de deux mois pour annuler leur demande s'ils le souhaitent.

Il s'agit d'éviter que le niveau de leur pension soit pénalisé par les nouvelles règles, en particulier la hausse d'un trimestre de la durée de cotisation dès septembre pour une retraite complète.

- Incapacité permanente : un petit geste sur la pénibilité

Pour les incapacités entre 10 et 19 %, permettant un départ anticipé, la loi prévoit qu'il faut prouver qu'on a été exposé à des facteurs de pénibilité (pendant dix-sept ans), y compris pour les facteurs ergonomiques (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations) qui ont été exclus du compte pénibilité. Dans ce cas, l'assuré doit donner à la commission qui instruit les dossiers un faisceau d'indices prouvant son exposition, la profession qu'il exerce en étant un, les conditions de travail en étant d'autres.

Le décret précise que si on est dans un métier jugé « pénible » pour les facteurs ergonomiques, c'est un faisceau d'indices suffisant. Une incitation pour les branches professionnelles à élaborer dans les prochains mois la liste des métiers et activités concernées.

- Retraites progressives : arbitrage favorable aux fonctionnaires

Le droit à la retraite progressive est [étendu par la loi à la fonction publique](#) . Il est ouvert à compter de deux ans avant le départ possible, soit 62 ans quand l'âge légal sera de 64 ans.

Mais deux options étaient en débat pour la transition. Soit un droit à retraite progressive ouvert à 62 ans dès le départ, avec un écart par rapport à l'âge légal minime au début puis s'élargissant progressivement jusqu'à deux ans. Soit un droit commençant cet automne dès 60 ans et trois mois (l'âge légal s'établissant à 62 ans et trois mois), cet âge glissant ensuite jusqu'à 62 ans sur le même rythme que le recul de l'âge légal. C'est cette deuxième option, plus favorable, que le gouvernement a retenue, selon nos informations.

* * *

La hausse des taux d'intérêt va peser sur la croissance en France - Les Echos

Le PIB a progressé de 0,2 % au premier trimestre, selon la première estimation de l'Insee. Les effets du durcissement de la politique monétaire sur l'activité économique devraient devenir de plus en plus visibles.

L'économie française s'installe dans une croissance à petite vitesse. Grâce à la bonne tenue de la production industrielle du fait notamment de l'atténuation des difficultés d'approvisionnement et de la reprise du parc nucléaire, et grâce à la solidité des exportations, le PIB a augmenté de 0,2 % dans l'Hexagone au premier trimestre, selon la première estimation de l'Insee publiée vendredi . Un chiffre qui porte déjà à 0,4 % l'acquis de croissance pour l'année. De quoi rassurer le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, qui table sur une croissance de 1 % en 2023.

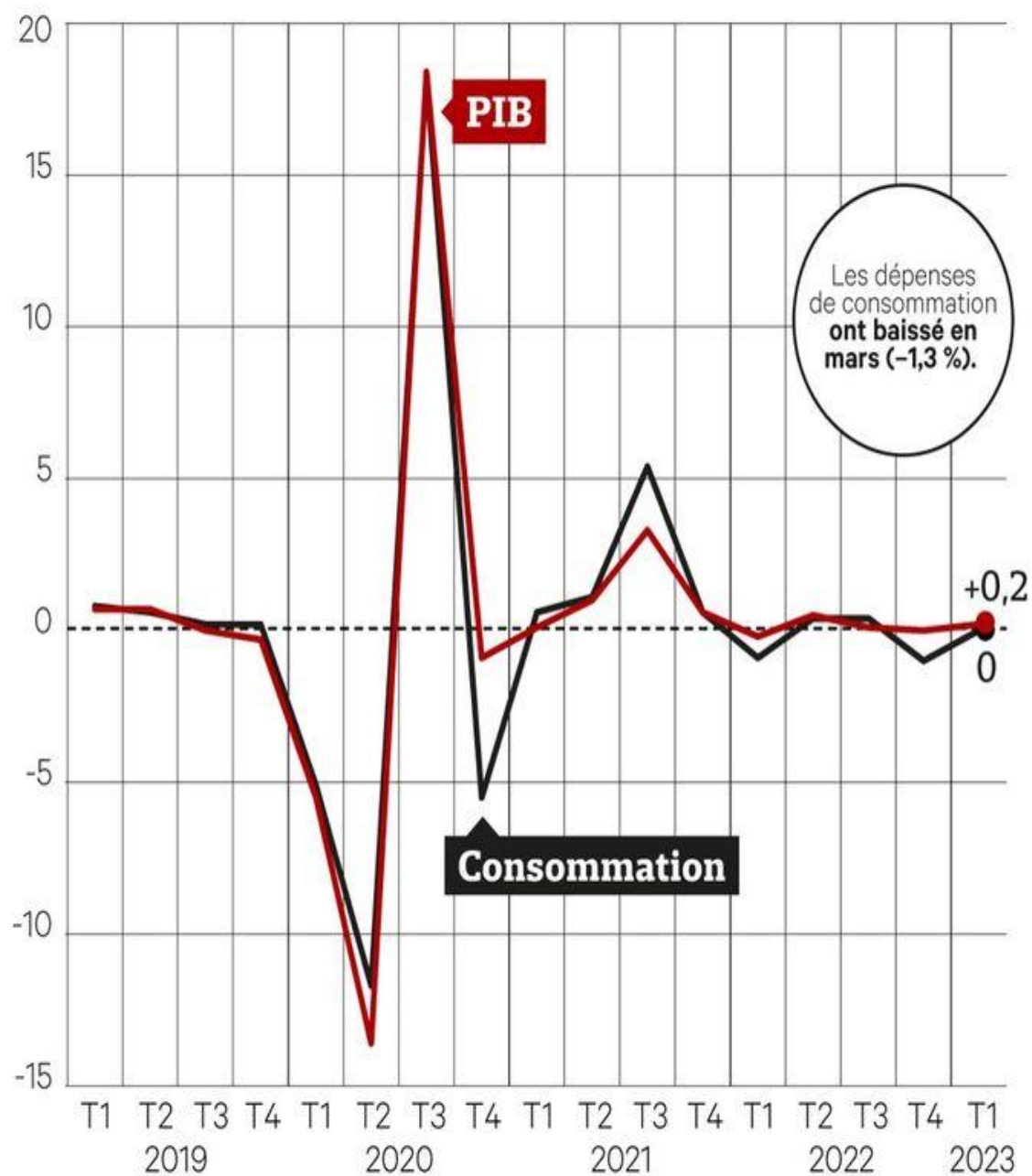
La performance entérine toutefois le net ralentissement de l'activité économique prise dans les turbulences d' [une inflation qui a encore forcé au mois d'avril](#) à 5,9 % sur un an. « La France parvient à maintenir une croissance positive, mais pour le troisième trimestre d'affilée, elle flirte avec zéro », relève Maxime Darmet, économiste France chez Allianz Trade. Au dernier trimestre 2022, elle a d'ailleurs été nulle, au lieu de 0,1 %, comme indiqué précédemment par l'Insee.

Un impact de 0,4 point

Et les prochains mois s'annoncent compliqués. Selon les économistes, les effets du resserrement monétaire sur l'activité vont devenir très visibles à partir du second semestre. « Il faut entre douze et dix-huit mois pour qu'ils se fassent sentir », explique Philippe Gudin, économiste senior chez Barclays.

Croissance et consommation des ménages

Variation en %



SOURCE : INSEE

La hausse des taux d'intérêt va peser sur la consommation et les achats immobiliers des ménages, ainsi que sur l'investissement des entreprises. Ce qui devrait amputer la croissance de 0,4 point en 2023 (et de 0,5 point en 2024), selon l'OFCE, et nourrit l'hypothèse d'une légère remontée du taux de chômage en fin d'année.

Chez les experts, deux camps se distinguent toutefois. Avec d'un côté ceux - [l'OFCE par exemple](#) - qui pensent que la croissance devrait repartir de l'avant sur la seconde partie d'année et, de ce fait, prévoient une hausse du PIB autour de 0,8 % en 2023, pas très éloignée de l'objectif de Bercy.

De l'autre, ceux qui s'attendent à ce que le coup de frein s'accroisse au cours des mois à venir. Stéphane Colliac de BNP Paribas anticipe ainsi « une croissance nulle au cours des deux derniers trimestres de l'année ». Rexecode ou Allianz Trade envisagent pour leur part une contraction de l'activité au moins pendant un trimestre, ce qui ramènerait à 0,4 % la hausse du PIB en 2023. « Le principal facteur sera la raréfaction du crédit. [C'est déjà une réalité pour certaines PME](#) », estime Maxime Darmet.

L'inconnue de la consommation

Les écarts de prévision entre instituts tiennent beaucoup à une appréciation différente de l'évolution de la consommation des ménages, le principal moteur de la croissance dans l'Hexagone.

Dans ses projections, l'OFCE fait le pari que les Français vont progressivement réduire leur taux d'épargne pour dépenser. Ce qui entraînera une hausse de l'activité de 0,3 % aux troisième et quatrième trimestres. Le ministère de l'Economie fait le même diagnostic : il estime, lui aussi, que la consommation va repartir, pour une raison différente. Il voit l'inflation baisser à partir de l'été pour s'établir en moyenne à 4,9 % cette année, un scénario [jugé optimiste par le Haut Conseil des finances publiques](#). Selon l'exécutif, il doit néanmoins permettre le maintien du pouvoir d'achat en 2023 (+0,5 % selon le programme de stabilité envoyé à Bruxelles).

Le camp des « pessimistes », en revanche, juge que les Français ne vont pas se remettre à dépenser de sitôt. Alors qu'une baisse de la consommation est un événement très rare en France, Rexecode anticipe un recul inédit - hormis en 2020 - de 0,8 % cette année. « En 2012, année du choc fiscal, le repli avait été limité à 0,4 % et en 2008-2009, au moment de la crise financière, la consommation avait stagné », rappelle son directeur général, Denis Ferrand.

Aléas

Les enquêtes de l'Insee sur [le moral des ménages](#) étayaient ce scénario : elles sont aussi sombres qu'au moment de la crise des « gilets jaunes » ou des confinements liés au Covid. « Pour que la consommation reparte, il faut que la confiance se redresse et qu'elle se traduise en intentions d'achat. Cela va prendre du temps », estime Stéphane Colliac.

Tous ces scénarios restent néanmoins emprunts d'aléas. Qu'elles soient géopolitiques ou liées au durcissement de la politique monétaire, « de très fortes incertitudes demeurent », a affirmé le chef économiste de la Banque centrale européenne, Philip Lane, dans une interview au « Monde » le 26 avril.

Nathalie Silbert

* * *

France, Chine, Taïwan : l'heure de briser la politique de l'autruche - Challenges

EDITORIAL - La France, qui se veut une puissance d'initiative dans l'Indopacifique, acte, face à la question taïwanaise, un profil nettement plus bas que les Etats-Unis, mais aussi que bon nombre des partenaires européens. Une erreur selon notre éditorialiste Marc Semo, alors que la pression chinoise sur l'île indépendantiste se fait de plus en plus forte.



Des sympathisants réunis le 4 avril pour accueillir le président.
AFP/ARCHIVES - TIMOTHY A. CLARY

Dans la grande base de Kao Chung, au sud de Taïwan, les six frégates type Lafayette sont toujours là, marquées par la modernisation de leur système de défense il y a deux ans. La plupart des soixante Mirage 2000 restent opérationnels même si leurs moteurs, après trente ans, se font désormais bien vieux.

Dans le face-à-face guerrier entre les deux Chine, les armes françaises restent à l'honneur côté taïwanais, seul matériel militaire d'origine européenne - à part deux sous-marins danois - noyé dans le *made in USA*. Elles ont été vendues au début des années 90 entraînant à l'époque une crise majeure avec Pékin. Les ressortissants français sont en outre les plus nombreux parmi ceux des "27" pays européens à être installés dans l'île. On en parle bien peu.

"Cette invisibilisation de Taïwan en France est en train de changer mais c'est lent", constate Antoine Bondaz, responsable de l'Asie à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS). La question du détroit de Taïwan avec ses enjeux stratégiques est beaucoup plus évoquée que Taïwan en tant que modèle de démocratie devenue désormais, selon le FMI, la vingt et unième puissance économique mondiale.

Les récentes déclarations d'Emmanuel Macron à propos du duel sino-américain sur le destin de l'île affirmant que l'Europe devrait rester éloignée *"des crises qui ne sont pas les siennes"* ont eu au moins le mérite de mettre le sujet au cœur du débat. Le ministre de l'Industrie Roland Lescure, prenant la parole devant des centaines de représentants d'entreprises de Taïwan réunis à Paris le 9 avril, a tenu lui aussi à rappeler que la France s'oppose *"à toute modification du statu-quo"* autour de l'île.

Taïwan, une histoire française

On l'oublie trop souvent, Taïwan fut aussi une histoire française même si, depuis trente ans, Paris a choisi de garder un profil nettement plus bas que les Etats-Unis, mais aussi que bon nombre des partenaires européens. Pourtant la France, qui se veut une puissance d'initiative dans l'Indopacifique et possède le second plus important domaine maritime au monde, ne peut mener la politique de l'autruche face à ce qui pourrait bouleverser la donne géopolitique dans cette zone cruciale.

Taïwan est en effet le premier producteur au monde de semi-conducteurs. En outre, sa prise de contrôle par Pékin signifierait une totale mainmise chinoise sur le détroit par où transitent les approvisionnements en hydrocarbures du Japon comme de la Corée du Sud. C'est dans ce contexte qu'il faut resituer les relations complexes depuis plus d'un demi-siècle entre Paris, Taïpei et Pékin.

En janvier 1964, le général de Gaulle fit le choix de reconnaître *"le gouvernement de la République populaire de Chine"*, rompant ainsi avec Tchang Kai-Chek et les autorités de la Chine nationaliste qui avaient fui à Taïwan en 1949 après la victoire des communistes de Mao Tsé-toung. Tchang Kai-Chek prétendait toutefois continuer d'incarner la Chine y compris au Conseil de sécurité de l'ONU. Or la France devenait le premier grand pays du monde non communiste à prendre acte de la réalité d'un régime représentant un quart de la population mondiale.

En plus d'affirmer son indépendance vis-à-vis de Washington, de Gaulle montrait encore une fois son sens de l'histoire. *"Il n'est pas exclu que la Chine redevienne au siècle prochain ce qu'elle fut pendant des siècles : la plus grande puissance du monde"*, relevait le Général. Mais il tenait aussi à ménager Tchang Kai-chek, notamment en souvenir de la lutte commune de la France Libre et la Chine nationaliste pendant la deuxième Guerre

mondiale. Bien que non-officiels et non-diplomatiques, les liens étaient donc maintenus même si, depuis 1964, la France ne reconnaît qu'une seule Chine, celle de Pékin.

Les Etats-Unis, un soutien militaire constant à Taïwan

Tous les pays occidentaux, y compris les Etats-Unis qui, en décembre 1978, nouent finalement des relations diplomatiques avec la Chine populaire admise à l'ONY dès 1971, ont du se couler dans ce même moule imposé par Pékin. "*Il faut faire la différence entre le principe d'une seule Chine et la politique d'une seule Chine*", aime toutefois à rappeler le chercheur Bruno Tertrais, directeur adjoint de la Fondation pour la Recherche Stratégique. Reconnaître Pékin comme la seule Chine ne signifiait pourtant pas que Washington abandonne Taïwan à son sort. Le congrès américain vota en 1979 le *Taiwan relations act*, garantissant le soutien militaire à l'île - ce qui laisse clairement entendre que les Etats-Unis ne pourraient pas ne pas réagir par la force à une occupation de l'île, sans pour autant l'écrire noir sur blanc. Cela s'appelle « *l'ambiguïté stratégique* ».

La France n'était pas en reste même si, à l'époque, le régime nationaliste était encore une dictature. Paris a ainsi conclu avec Taïpei en 1991 puis en 1992 de très gros contrats d'armement, pour une demie douzaine de frégates et pour soixante Mirage 2000, déchaînant l'ire de Pékin avec de lourdes rétorsions économiques et commerciales.

Pour renouer les relations, le Premier ministre de l'époque, Edouard Balladur, en visite à Pékin dût accepter nombre d'exigences chinoises dont un communiqué commun où la France reconnaissait publiquement que "*Taïwan est une partie intégrante du territoire chinois*". Un engagement pour le moins embarrassant car Paris allait ainsi beaucoup plus loin que ses alliés. "*Nous essayons de l'oublier et nous n'y faisons plus allusion mais nous sommes contraints ; il nous est plus difficile d'envoyer un ministre à Taïwan que pour nos partenaires*", explique Antoine Bondaz.

Taïwan, une indépendance de fait

La montée des tensions autour de l'île indépendantiste que Pékin considère être sa 23^e province, la menace explicite dès 2019 dans la bouche de Xi Jinping de ne pas exclure la force pour une réunification, impose aujourd'hui une solidarité plus active des Occidentaux. "*C'est une démocratie de marché qui, par ses standards politiques et économiques, relève du premier monde, celui de la liberté et de la prospérité*", soulignaient ainsi Jean-Sylvestre Montgrenier et Laurent Amelot dans une note très prémonitoire de l'Institut Thomas More en avril 2020 appelant notamment à "*rehausser le niveau de nos relations avec Taïwan*", notamment sur le plan diplomatique.

Certes seuls 13 petits Etats reconnaissent encore Taïwan comme le représentant de la Chine, mais plus d'une soixantaine de pays, dont ceux de l'Union européenne, ont des liens avec l'île au travers de missions économiques ou culturelles qui institutionnalisent la coopération. Même si la Chine s'oppose farouchement à l'indépendance de l'île, elle est déjà, de fait, un Etat, avec un territoire, avec une population qui, en écrasante majorité, ne se sent plus chinoise et avec une souveraineté.

En mars 2020, l'administration américaine adoptait le *Taipei act* poussant à ce que Taïwan puisse devenir membre de toutes les organisations internationales dans lesquels le statut d'Etat reconnu à l'ONU n'est pas indispensable. Des pays européens vont dans le même sens, notamment depuis la pandémie du Covid 19 où Taïwan fut exemplaire bien qu'interdite d'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

La Lituanie ouvrait, dès l'automne 2012, dans sa capitale un bureau de représentation de Taïwan ce qui déclencha la fureur de Pékin. Avec la guerre en Ukraine et l'évident parallèle, ce mouvement prend de l'ampleur au sein de l'UE. Mais Paris reste sur le sujet l'une des capitales les moins vocales. Malgré les liens du passé ou, justement, à cause d'eux.

* * *

Déclaration de revenus : avis aux propriétaires qui ont des cases de plus à remplir - Challenges

Quelque 34 millions de Français ont jusqu'au 30 juin pour déclarer au fisc des informations sur l'occupation des locaux d'habitation qu'ils possèdent. Et sur leurs locataires. Explications.



Dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Avec la réforme de la taxe d'habitation, les contribuables doivent désormais déclarer qui occupe leur logement.
GILLES ROLLE/REA

En pleine période de déclaration des revenus, c'est le moment de s'attarder sur le site des impôts et de s'intéresser à l'onglet "Gérer mes biens immobiliers". Depuis le 1^{er} janvier, tous les propriétaires de locaux d'habitation uniquement (pas les bureaux ni les commerces) doivent déclarer à l'administration fiscale différentes informations relatives à la situation d'occupation de ces biens.

Cette obligation incombe à tous les propriétaires, même indivis ou usufruitiers, ainsi qu'aux sociétés civiles immobilières (SCI). "Cette démarche est la contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation pour tous, afin de vérifier si le contribuable en est bien exonéré, puisqu'elle est encore due pour les résidences secondaires", explique maître Pauline Bourguignon, notaire à Paris.

Certaines situations encore floues

D'après la direction générale des Finances publiques, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation. Les contribuables doivent valider les informations déjà préremplies et peuvent y apporter certaines modifications ou précisions via la messagerie en ligne. Pour les lots principaux (maisons ou appartements), il faut indiquer s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire; s'il est loué (et facultativement indiquer le montant du loyer), occupé à titre gratuit, ou encore, vacant.

Certains cas posent néanmoins question: "Il n'y a pas de case pour les viagers par exemple, pointe Antoine Renaud, associé du groupe Exponens, spécialisé dans la gestion de patrimoine. S'il s'agit d'une indivision, une seule déclaration doit être faite et non une pour chacun des indivis." Pour les autres lots rattachés comme une cave ou un parking, il faut les déclarer comme résidence principale. La situation à indiquer est celle au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Des sanctions ou la clémence du fisc ?

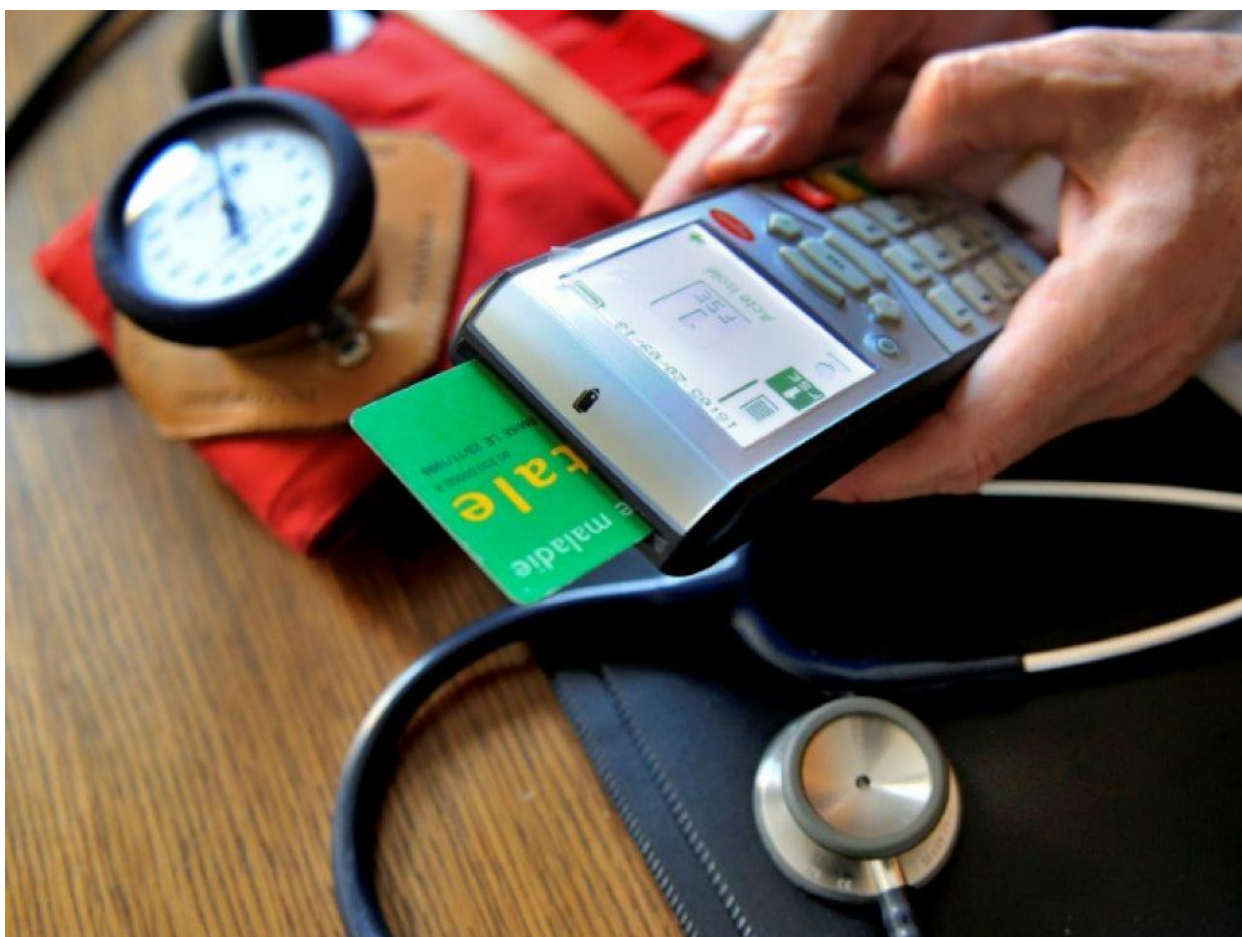
Dans le cas d'un bien loué, il faut aussi renseigner l'identité et la date de naissance du ou des locataires présents sur le bail.

Pour les SCI, "il faut passer par l'espace professionnel et non personnel, précise Antoine Renaud. S'il n'existe pas encore, il faut le créer et attendre de recevoir par courrier les codes de connexion envoyés par l'administration, ce qui peut prendre plusieurs jours voire plusieurs semaines."

Les propriétaires (personnes physiques ou morales) ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer leurs démarches. En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 euros par logement pourra être appliquée. Il se dit que le fisc pourrait toutefois être clément sur les sanctions pour cette première année de déclaration... mais pas les années suivantes.

Vie privée : le partage de données médicales en Europe fait grincer des dents - Challenges

Une proposition législative européenne prévoit la construction d'un "espace européen des données de santé", qui permettrait notamment à chaque Européen de partager ses données de santé avec ses soignants où qu'il se trouve en Europe. Des organisations de consommateurs la jugent trop "permissive".



L'organisation française de consommateurs Que Choisir et plusieurs de ses homologues européennes demandent à l'UE de tempérer ses ambitions en matière de partage transfrontalier des données de santé, dans un souci de respect de la vie privée.
AFP/ARCHIVES - PHILIPPE HUGUEN

L'organisation française de consommateurs Que Choisir et plusieurs de ses homologues européennes demandent à l'UE de tempérer ses ambitions en matière de partage transfrontalier des données de santé, dans un souci de respect de la vie privée. Une proposition législative européenne prévoit la construction d'un "espace européen des données de santé", qui permettrait notamment à chaque Européen de partager ses données de santé avec ses soignants, où qu'il se trouve en Europe.

"Si l'utilité d'un tel dispositif est parfaitement compréhensible (accéder au dossier d'un patient inconscient accueilli aux urgences lors d'un séjour à l'étranger par exemple), elle ne doit pas pour autant masquer les risques de partage de données sensibles", estiment Que Choisir et sept autres associations de consommateurs au sein du Beuc (Bureau européen des associations de consommateurs).

Consentement implicite

Compte-tenu de ces risques, il est nécessaire que les Européens donnent "un consentement explicite" au partage de leurs données avec les soignants d'autres pays européens, estiment les associations. Dans la proposition de législation actuelle, "trop permissive", le consentement est implicite: le consommateur peut s'opposer au partage transfrontalier de ses données, mais c'est à lui de cocher la bonne case.

Par ailleurs, la proposition de législation doit être encore plus restrictive lorsqu'il s'agit de partager ses données avec des tiers qui ne sont pas ses soignants, et notamment des entreprises privées, estiment les associations. Dans ce cas, il faudra exiger "un consentement explicite et éclairé" du consommateur, souhaitent-elles.

Et par ailleurs, la législation devra exclure du champ des données partageables toute information génétique ou donnée générée par les applications de bien-être et de santé numérique, ajoutent-elles.

Lent démarrage de "Mon espace santé" en France

La France a déjà mis en place au niveau national "Mon espace santé", une sorte de coffre-fort numérique ouvert pour chaque patient, qui stocke automatiquement les documents de santé le concernant aujourd'hui, essentiellement des résultats d'analyse médicales, mais à terme aussi les compte-rendus d'hospitalisation, les ordonnances du généraliste...

Le patient décide explicitement d'ouvrir ou non son coffre-fort à ses soignants, et seulement à eux, et il peut décider d'empêcher l'accès à tel ou tel document. Tous les assurés sociaux français disposent d'un coffre-fort de ce type, sauf ceux (environ 5%) qui s'y sont formellement opposés. Mais pour l'instant seuls 8,4 millions d'entre eux ont fait la démarche en ligne pour y avoir accès et pouvoir l'utiliser.

* * *

Retraites : le Conseil constitutionnel se prononce sur la deuxième demande de référendum – La Tribune

Les Sages du Palais-Royal devraient rendre leur décision en fin de journée ce mercredi 3 mai. Le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur la deuxième demande de référendum, formulée par la gauche. Si cette dernière ne s'attend pas nécessairement à une issue positive, le gouvernement, lui, estime que le chemin démocratique de la réforme des retraites s'est d'ores et déjà achevé.



Ce deuxième RIP sur la réforme des retraites a été initié in extremis le 13 avril par quelque 250 députés et sénateurs de gauche et indépendants. (Crédits : Reuters)

Après [un 1er mai inédit](#), la contestation de la réforme des retraites se poursuit sur le front politique. Le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur une deuxième demande de référendum faite par la gauche, ce mercredi 3 mai. La décision des Sages sera rendue publique en fin de journée.

Des actions sont attendues mercredi à l'occasion de la nouvelle décision du Conseil constitutionnel. Ainsi à Bordeaux, la CGT a appelé à manifester à 18 heures devant le tribunal de grande instance pour « *exprimer cette détermination à se saisir de tous les outils républicains et démocratiques* » dans le but d'obtenir le retrait de la réforme.

Ce deuxième RIP a été initié in extremis le 13 avril par quelque 250 députés et sénateurs de gauche et indépendants. Le lendemain, le Conseil constitutionnel, sous la houlette de Laurent Fabius, [avait validé l'essentiel de la réforme des retraites](#), dont le report de l'âge légal à 64 ans, et rejeté une première demande de RIP. La loi avait été promulguée dans la foulée par Emmanuel Macron, mais la bataille s'est poursuivie.

« Une contribution significative des revenus du capital »

Dans le détail du RIP version 2, les parlementaires veulent par une consultation populaire « *interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans* », soit ce qu'ils avaient déjà proposé dans la première demande retoquée par les gardiens de la Constitution.

Pour accroître leurs chances de succès, ces élus emmenés par Patrick Kanner, patron des sénateurs socialistes, ont complété leur proposition en prévoyant de demander également par référendum une « *contribution significative des revenus du capital* » au financement des retraites. Tout l'enjeu est que le Conseil constitutionnel considère cette évolution de la fiscalité comme une véritable « *réforme* », relève-t-on à gauche.

« *Nous sommes très raisonnablement optimistes* » sur un feu vert, concèdent les socialistes, quand les insoumis n'y croient même plus.

La gauche mise davantage sur le 8 juin

« *On est dubitatif : c'est un exercice tellement contraignant, Sarkozy nous a laissé un cadeau empoisonné* » en introduisant cette procédure de RIP dans la Loi fondamentale en 2008, peste un socialiste. Aucun référendum n'a suivi, malgré plusieurs tentatives. « *C'est une impasse* » et il faut être « *transparent* » avec les Français, plaide le député RN Jean-Philippe Tanguy.

Si d'aventure le RIP était validé, la course d'obstacles se poursuivrait, avec le recueil nécessaire de 4,8 millions de soutiens citoyens en neuf mois. Ensuite, il faudrait que la proposition référendaire ne soit examinée ni par l'Assemblée

nationale, ni par le Sénat durant les six mois suivants, pour que le président la soumette au peuple.

C'est pourquoi la gauche mise davantage sur le 8 juin, jour d'examen par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à abroger la réforme des retraites. Déposé par le groupe indépendant Liot (Libertés, Indépendants, Outre-mer, Territoires) dans le cadre de sa journée réservée (« *niche* »), le texte inquiète le camp présidentiel. Un vote favorable ne serait que le début d'un parcours parlementaire, mais la gauche prévoit de demander en pareil cas la suspension de la réforme.

Prochaine journée d'action le 6 juin

De son côté, la majorité présidentielle est sereine et a largement enjambé l'échéance du Conseil constitutionnel. Si « *je raisonne en droit, ça ne passe pas* », cette demande de référendum d'initiative partagée (RIP), lâche un cadre, martelant que la réforme est « *nécessaire pour sauver le régime par répartition* ».

Son « *chemin démocratique* » est terminé, a encore affirmé mardi la Première ministre Elisabeth Borne, qui a fixé avec Emmanuel Macron une nouvelle feuille de route et veut continuer d'« *agir* ». « *Le progrès social ne viendra pas du bruit des casseroles* », a-t-elle tancé, en réponse à l'écologiste Cyrielle Chatelain, dans l'hémicycle toujours bouillant du Palais Bourbon. Pas question de « *tourner la page* », répète l'alliance de gauche.

Toujours unie après 12 journées de mobilisations, l'intersyndicale a organisé un 1er Mai « *combatif* » qui a rassemblé 800.000 personnes selon la police (2,3 millions selon la CGT), mais été marqué par des violences.

Les syndicats ont donné rendez-vous le 6 juin pour une nouvelle journée d'action.

« *Nous appelons unitairement nos organisations à aller rencontrer les députés partout pour les appeler à voter cette proposition de loi. Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin* », écrivent les syndicats.

Le gouvernement reconnaît un « risque »

Cette proposition de loi déposée par le petit groupe centriste hétéroclite Liot « *permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites* », le 8 juin, soulignent-ils dans un communiqué.

Si cette proposition de loi était votée, « *ce serait un coup de tonnerre* », a déclaré à l'AFP la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet. Certes, cela ne serait que le début d'une longue navette entre l'Assemblée et le Sénat, mais cela « *poserait immédiatement la question de la suspension de la réforme* » qui doit s'appliquer dès septembre.

« C'est pas gagné et c'est pour ça qu'on fait une journée d'action le 6 (juin). Mais c'est une perspective crédible et on va multiplier les initiatives d'interpellation des députés », a-t-elle ajouté.

« Il y a forcément un risque parce que nous sommes dans une majorité relative », avait reconnu lundi soir le ministre du Travail Olivier Dussopt. Dans son communiqué, l'intersyndicale prend aussi note du fait que « le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés ».

De nouvelles discussions

Elisabeth Borne doit envoyer des invitations aux syndicats « dans les jours qui viennent », selon Olivier Dussopt, sans qu'elle ait précisé le format de ces rencontres, bilatérales ou multilatérales. Pour surmonter un début de divergences entre les « réformistes » (CFDT, CFE-CGC, CFTC) qui ont déjà dit qu'ils iraient à Matignon, et les autres (CGT, FO et Solidaires), qui ne se sont pas encore prononcés, l'intersyndicale ne prend pas clairement position, tout en laissant entendre qu'elle y participera.

Les organisations syndicales « rappelleront leur refus de la réforme des retraites », dont les premiers décrets d'application ont déjà été envoyés pour consultation aux partenaires sociaux, afin que la réforme soit opérationnelle en septembre.

Elles travailleront à « des propositions communes mettant à contribution les employeurs (...) en matière de salaires, conditions de travail, démocratie sociale, d'égalité femmes-hommes et d'environnement ».

« La défiance est profonde et le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales », concluent-elles dans le communiqué.

Des stratégies distinctes

La CFDT ira à Matignon dans l'espoir d'une « vraie co-construction », a souligné mardi soir sur LCP Laurent Berger. « Soit on est dans une vraie logique de faire évoluer ce qui se passe dans le monde du travail en termes de répartition de la richesse, de conditions de travail, de dialogue social (...), soit il y a quelques mesurette technocratiques qui sont avancées et il n'y aura pas de discussion », a-t-il ajouté.

La CGT, elle, « décidera des modalités de sa participation après son comité confédéral national jeudi » et « s'intégrera pleinement au travail de définition de propositions communes », a indiqué Sophie Binet selon qui « l'unité syndicale résiste à toutes les stratégies de division organisées par le gouvernement ».

(Avec AFP)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin [adhesion-2023.pdf](#) ([sprim-fo.org](#)) accompagné du paiement correspondant.